

Financez votre mobilité avec la bourse du programme Erasmus+

éklore^{-ed} étant titulaire de la Charte ERASMUS+, vous pouvez obtenir un financement ERASMUS + dans la cadre d'un séjour d'études ou un stage en entreprise (hors année césure).

Attention ! la subvention accordée chaque année par la Commission européenne étant limitée, votre mobilité peut être financée partiellement.

Plus d'informations sur ERASMUS + : <https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-souhaitez-partir-a-letranger/>

Critères d'éligibilité

A partir du moment où vous êtes inscrit à éklore^{-ed}, la bourse ERASMUS+ vous est ouvert sans condition de nationalité.

- Durée du séjour d'études ou du stage par cycle (licence, Master) :
 - o Minimum 2 mois consécutifs
 - o Maximum : 12 mois
- L'université d'accueil doit être titulaire de la Charte ERASMUS+
- Pays participant au programme : membres de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine
- Votre demande de bourse doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant votre départ

Montant des sommes allouées dans le cadre d'une mobilité stage et d'études en 2023 2025

Groupe	Pays de destination	Montant de bourse mensuelle	
		Mobilité d'études	Mobilité de stage
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	400 €	550 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	350 €	500 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	300 €	450 €

L'inclusion

Afin de faciliter votre mobilité, la Commission européenne a pris des mesures d'inclusion. Pour en bénéficier et percevoir un **supplément** de bourse de 250 € par mois, vous devez à minima répondre à **l'un** des critères suivants :

- être boursier du CROUS échelon 6 ou 7
- avoir un quotient familial CAF inférieur ou égal à 551 €
- être en situation de handicap ou d'ALD (Affection Longue Durée)

Vous devez alors nous fournir les justificatifs nécessaires en amont de votre expatriation.

Versement de l'aide ERASMUS +

En cas d'éligibilité à cette bourse, vous percevez 70 % du montant attribué qui vous est versé à réception de l'attestation d'arrivée complétée et signée par l'organisme d'accueil.

Le solde de 30% est perçu à fin du séjour à condition de :

- nous renvoyer l'attestation de fin de mobilité
- soumettre votre rapport d'expérience en fin de mobilité sur la plateforme dédiée

Pour plus d'informations, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : erasmus@eklore-ed.com